

INFO PRESSE

Date : 22/12/2025

Signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la Caisse d'allocations familiales de la Savoie et la Ville de Chambéry

La Caisse d'allocations familiales de la Savoie et la Ville de Chambéry renouvellent leur partenariat au service des familles et des allocataires avec une nouvelle convention qui pose les grandes priorités et une série d'actions pour la période 2026-2030.

La Convention Territoriale Globale 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 s'inscrit dans une démarche stratégique partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Chambéry qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle a été adoptée par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Selon les résultats du diagnostic et les programmations des schémas départementaux (Schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté, etc.), la convention peut couvrir les thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Le soutien financier engagé par la Caisse d'Allocations Familiales est de 5 675 383 € pour les services proposés aux familles sur Chambéry sur l'année 2024.

Un bilan de la précédente CTG (2022-2025) particulièrement positif

La Ville de Chambéry et la Caisse d'allocations familiales de la Savoie dressent un bilan particulièrement positif de la précédente CTG qui couvrait la période de 2022 à 2025. Elle a notamment permis de déployer de nombreuses nouvelles actions, une meilleure prise en compte des besoins des familles et de l'offre de services proposée. L'implication des parents, la prise en compte de la parole des enfants et les démarches d'aller vers les publics se sont aussi accentuées. La consolidation des réseaux d'acteurs, l'amélioration de l'information aux familles, la mise en œuvre d'une politique d'inclusion, la réorganisation des services municipaux et la revalorisation des métiers font aussi partie des éléments de bilan positifs de la première CTG.

5 axes prioritaires retenus pour 2026-2030

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants dans le cadre du service public de la Petite Enfance ;
- Améliorer la qualité des accueils de tous les enfants de 3 à 14 ans en impliquant tous les acteurs, en particulier des familles ;
- Développer des projets collectifs en direction des jeunes et favoriser leur place dans la ville ;
- Soutenir la parentalité ;
- Répondre aux besoins des habitants en développant de l'animation de la vie sociale de proximité.

Les nouvelles ambitions partagées entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales

- Maintenir et renforcer l'offre d'accueil collectif et individuel pour les enfants de moins de 3 ans ;
- Accompagner les familles individuellement dans leur parcours de recherche de modes d'accueil, démarches numériques d'inscription ;
- Décliner le projet éducatif de territoire sur tous les temps éducatifs y compris les accueils de loisirs ;
- Soutenir l'accessibilité des familles aux accueils de loisirs ;
- Accompagner l'inclusion des enfants ayant des troubles du neurodéveloppement ou un handicap au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils de loisirs ;
- Aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public, dans les établissements scolaires, associatifs, culturels et institutionnels et les accompagner dans leurs initiatives ou projets en faveur du territoire ;
- Créer un lieu ressources pour les parents pour les soutenir dans leur fonction parentale et faire connaître les services et activités portés par les acteurs de la parentalité ;
- Favoriser la réappropriation de la vie locale et de l'espace public par les habitants, accompagner les initiatives collectives d'habitants et offrir des lieux d'animation de la vie sociale à proximité ;
- Animer les réseaux et accompagner les professionnels sur la qualité des services proposées aux familles ;
- Renforcer la place des parents et familles au sein des structures proposant des services aux familles.

Une déclinaison du nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT)

La Ville de Chambéry se félicite de la conclusion de cette deuxième CTG avec la CAF, qui en fait le premier et le principal instrument de déclinaison de son nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT), baptisé « une ville à hauteur d'enfant », adopté lors du Conseil municipal du 29 septembre 2025.

Le projet éducatif de la Ville de Chambéry, qui s'articule autour des trois sphères de l'enfant qui en constituent les principes socles (« donner toute leur place aux enfants et aux jeunes », « permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leur territoire » et « accompagner la coopération entre acteurs et conforter la place clé des enfants au sein de la communauté éducative ») assure le continuum éducatif de 0 à 25 ans.

Il mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs de tous les temps et de tous les âges de l'enfant et des jeunes autour d'objectifs communs, promeut la co-éducation et le partenariat éducatif, et s'inscrit dans une ville à hauteur d'enfant qui pense sa place dans l'espace public dès le plus jeune âge et qui permet l'apprentissage de la citoyenneté.

Contacts presse :

Ville de Chambéry - 04 79 60 23 05 - relations-presse@mairie-chambery.fr

Caisse d'allocations familiales - Pauline PAYET, Chargée de Développement Territorial d'Action Sociale - 04 79 96 85 02 - pauline.payet@caf73.caf.fr